

*M. Roger Manent*  
**LE PETIT CORPATUS**



AOUT 1988

**N°90**



# COMMUNE DE CORPS

# REFERENDUM COMMUNAL

SUR

# L'AMENAGEMENT DE BOUSTIGUE

LE 11 SEPTEMBRE 1988

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CORPS ORGANISE UNE CONSULTATION  
DE L'ENSEMBLE DES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE CORPS SUR LE  
PROJET D'AMENAGEMENT DE BOUSTIGUE

LE VOTE AURA LIEU LE 11 SEPTEMBRE 1988 de 8<sup>H</sup> à 18<sup>H</sup>

\* \* \*

POURRONT VOTER LES PERSONNES INSCRITES SUR LES LISTES  
ELECTORALES SELON LES MODALITES DEFINIES SUR LA CIRCULAIRE  
QUI SERA DISTRIBUEE DANS LES PROCHAINS JOURS.

LE TEXTE

SOUMIS EST LE SUIVANT :

" ETES-VOUS POUR LA REALISATION D'UNE LIAISON  
PAR UN TELEPULSE AVEC IMPLANTATIONS DE REMONTEES MECANIQUES  
ET AMENAGEMENT D'UN PROGRAMME IMMOBILIER - PARTIE SUR  
BOUSTIGUE et PARTIE SUR CORPS ? "



CORPS, le 12 Août 1988

DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAIRIE  
DE  
**CORPS**  
38970

Téléphone 76 30 00 31

Madame, Monsieur,

La Commune de CORPS organise, le 11 septembre 1988 de 8 H à 18 H, un référendum concernant l'aménagement du site de Boustique (télépulsé d'accès - aménagement de remontées mécaniques et du domaine skiable - constructions immobilières).

Pourront voter : - les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune (liste établie pour les élections législatives et présidentielles)  
- les jeunes qui auront eu 18 ans avant le 11 septembre 1988 et qui auront été inscrits sur la liste électorale.

La Commission administrative se réunira le 10 septembre à 18 Heures afin de vérifier les pouvoirs et d'arrêter la liste électorale.

Il sera possible de donner procuration de vote à toute personne inscrite sur la liste électorale, à concurrence de deux pouvoirs par électeur.

Les pouvoirs pour vote par procuration sont à faire en Mairie auprès du secrétariat, du 16 août au 10 septembre aux heures d'ouverture.

Les électeurs domiciliés hors de CORPS et qui voudraient donner procuration à un autre électeur de CORPS, peuvent faire parvenir leur pouvoir par lettre nominative en Mairie, à partir de leur domicile. Ils devront cependant, pour que la procuration soit valable faire légaliser leur signature à la Mairie ou au commissariat de police de leur

.../...

lieu de résidence.

Un registre des procurations sera ouvert spécialement pour ce scrutin, en Mairie. Il pourra être consulté sur place.

Une lettre d'information détaillée du projet sera communiquée à tous les électeurs dans les prochains jours avec les bulletins de vote.

Une réunion publique d'information se tiendra le VENDREDI 26 Août à 21 Heures dans la salle polyvalente sous la Mairie, en présence du Conseil Municipal et des promoteurs du projet.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.



Le Maire,

Dr. G. CARDIN

---

- SOUSCRIPTION POUR LE TABLEAU DE LARA -

La Collecte effectuée pour l'achat du tableau de LARA, se monte actuellement à 3 704 F. Celui-ci est visible à la Mairie.

La souscription continue, vous pouvez encore envoyer vos chèques libellés au nom de l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou ou déposer vos dons à la Mairie, ou à Gisèle ROUX "Le Cliché" 38970 CORPS en précisant pour le tableau de LARA.

---

VIEILLES FAMILLES DE CORPS (AVANT 1740) : CALVAT (CAUVAT)

**JEAN**; °av 1602; hab L'Echaillon; +av 1684  
x av 1620

Marguerite **RUYNAT**

- |— Jane; °C 2.1.1622; peut-être x Pierre **GRAND**
  - |— Marguerite; °1638; cél; +C 23.12.1684
- 

**PIERRE**; °av 1604; hab C

x av 1622

Antoinette **BONARD**; +ap 1622

---

**BARTHELEMY**; °av 1614; hab Les Achards; +ap 1642

x av 1632

Anne **MAGNAN**

- |— Michel; °C 21.4.1642

**JEAN**; °C 19.12.1632; hab Les Achards

x 1650/1654

Dimanche/Dominique **GRAND**

- |— Louise; °C 12.9.1654
  - |— Marie; °C 4.1.1656
  - |— Agathe; °C 5.12.1657
  - |— Jeanne; °C 31.3.1660
- 

**FRANCOIS**; °av 1622; laboureur C

- |— Marguerite; °1641; cél; +C 11.4.1701
- 

**JEAN**; °av 1633; laboureur St Julien de la Salette; +av 1695

x av 1651

Jeanne **VACHIER**

- |— Marguerite; °C 27.8.1651; x Pierre **VACHIER**

**JOSEPH**; laboureur

x C 17.5.1695

Marguerite **JUVENY**, fa Michel; °La Salette

- |— Jean; °1701; +C 19.9.1703
-

h ; °av 1642



Guigues; °av 1676; +ap 1696



h ; °av 1660



**GUIGUES**; °av 1678; hab St Laurent en Beaumont

x av 1696

Marie **CHABERT**



— Catherine; °St L. 21/22.2.1696

---

**CHARLES**; °av 1647; hab Aspres



— Marie; °1666; +C 23.6.1675

---

**JEAN**; °av 1647; tailleur C; +av 1704



— Marguerite; °1665; +C 21.1.1715;

x C 29.1.1704 Laurent **CHARLES**, fs Claude

---

**ESTIENNE**; °av 1649; +av 1725



**PIERRE**; °1667; vient à C 1722; +C 31.10.1725



**ESTIENNE**; °av 1705; +ap 1725

---

**PIERRE**; prot; °av 1650; marchand Aspres

x prot av 1670

Reine/Renée **ACHARD**; prot



— Madeleine; prot; °av 1671; +ap 1678

— François; prot; °av 1672; +ap 1679

— Antoine; prot; °C 15.8.1678

— Jacques; prot; hab Aspres; +ap 1695

— Catherine; ° prot 1670; + cath Aspres 25/26.2.1733

x cath Aspres 13.2.1695 Joachim **BLANC-LANAUTTE**, fs François et Louise de Reynard



**PIERRE**; prot; °av 1688; +1695/1727



**ESTIENNE**; °av 1700; +ap 1727

↓

PIERRE; °1706; + cath C 27.10.1733  
x cath C 28.2.1724  
Suzanne LUYA; fa Abram et madeleine Vernet

— Estienne; °cath C 3.9.1727

---

JACQUES; prot; °av 1660; hab La Croix de La Pigne  
x prot av 1678  
Marie ACHARD-BAILLE; prot

— Marie; prot; °C 13.3.1678

— Ester; prot; °C 13.3.1678 (jumelle)

---

ALEXANDRE; prot; °av 1666; hab Aspres

x prot

Marie AUBAUD; prot

↓

ALEXANDRE; prot; °C 26.4.1684; +ap 1733

---

HUGUES; °La Salette av 1676; laboureur C

x

Marie PSAUME

↓

CLAUDE; °C 13.10.1694

---

GUIGUES; °La Salette av 1678; hab C

↓

MARIE; °1696; +C 27.3.1698

---

FRANCOIS; °av 1678; hab Chalmeane, St Laurent en Beaumont

x av 1696

Catherine PEYRARD

↓

MARGUERITE; ° St L. 3.2.1696; + St L. 12.9.1702

---

JEAN; °av 1678; hab St Laurent en Beaumont

x av 1696

Jeanne DAURIER

↓

CATHERINE; °St L. 14/15.2.1696

---

ANNEE 1988 - 1989  
CALENDRIER SCOLAIRE DEFINITIF

| ACADEMIES    | ZONE 1                                                                                                                                 | ZONE 2                                                                                                           | ZONE 3                                     |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
|              | AIX-MARSEILLE,<br>AMIENS, BESANCON,<br>DIJON, LIMOGES, LYON,<br>ORLEANS, TOURS,<br>POITIERS, REIMS,<br>ROUEN, STRASBOURG,<br>TOULOUSE. | BORDEAUX, CAEN<br>CLERMONT-FERRAND,<br>GRENOBLE, LILLE,<br>MONTPELLIER, NANCY-<br>METZ, NANTES, NICE,<br>RENNES. | PARIS, CRETEIL<br>VERSAILLES.              |
| RENTREE 1988 | MARDI 6 SEPTEMBRE                                                                                                                      |                                                                                                                  |                                            |
| TOUSSAINT    | DU MARDI 25 OCTOBRE AU JEUDI 3 NOVEMBRE<br>LES CLASSES VAQUERONT AUSSI LE SAMEDI 12 NOVEMBRE                                           |                                                                                                                  |                                            |
| NOEL         | DU MERCREDI 21 DECEMBRE<br>AU JEUDI 5 JANVIER                                                                                          |                                                                                                                  | DU JEUDI 22 DECEM.<br>AU JEUDI 5 JANVIER   |
| FEVRIER      | DU JEUDI 2 FEVRIER<br>AU LUNDI 13 FEVRIER                                                                                              | DU JEUDI 9 FEVRIER<br>AU LUNDI 20 FEVRIER                                                                        | DU JEUDI 16 FEVRIER<br>AU LUNDI 27 FEVRIER |
| PRINTEMPS    | DU SAMEDI 25 MARS<br>AU LUNDI 10 AVRIL                                                                                                 |                                                                                                                  | DU SAMEDI 1 AVRIL<br>AU LUNDI 17 AVRIL     |
| ETE          | VENDREDI 30 JUIN                                                                                                                       |                                                                                                                  |                                            |

LES DATES INDIQUEES CORRESPONDENT AU JOUR DE DEPART APRES LA CLASSE ET AU JOUR DE  
RENTREE LE MATIN

CHORALE

Une réunion générale de la Chorale aura lieu le

Mercredi 7 Septembre 1988 à 20h30,

Salle du Club

Tous les membres et les personnes désirant chanter  
sont invitées à y participer.



CORPS, le 29 Août 1988

DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAIRIE  
DE

**CORPS**

38970

Téléphone 76 30 00 31

REFERENDUM DU 11 SEPTEMBRE 1988

CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE BOUSTIGUE

Le projet d'aménagement du Domaine de BOUSTIGUE consiste en la réalisation d'un télépulsé entre la place Napoléon et le Domaine de BOUSTIGUE avec remplacement et remise en état des remontées mécaniques existantes avec création d'une remontée mécanique vers le Petit Journal, et création d'hébergements sur les terrains initialement prévus pour un lotissement.

Pour assurer la rentabilité du télépulsé et des installations de loisirs réalisées, il est envisagé d'avoir à compléter par une deuxième phase immobilière d'environ 120 studios dont l'implantation n'est pas arrêtée.

Le coût de cette opération est de 50 MF - y compris le fonctionnement de la S.E.M. sur 15 ans.

Cette opération a pour but de développer le caractère station-village de la Commune de CORPS :

- 1° - En exploitant mieux le domaine skiable en hiver pour en favoriser les retombées sur le commerce local
- 2° - En utilisant l'agrément certain de ce site pendant les mois d'été, en le rendant plus accessible, sans nuisance grâce à l'utilisation du télépulsé qui constituera un appel certain au dessus de la Route Nationale pour le grand nombre de touristes qui traversent CORPS tous les étés, sans toujours s'arrêter ( entre 1 300 000 et 1 500 000 par an )

Elle s'inscrit dans l'évolution du tourisme en moyenne montagne, avec une meilleure répartition été-hiver, rendue possible par l'altitude du village et l'adjonction aux capacités d'hébergement d'activités de loisirs satisfaisant à la demande pour des clients qui n'ont pas forcément les moyens de fréquenter les stations type Superdévoluy

.../...

L'incidence économique pour la Commune est positive :

- par la création d'emplois (7 permanents + 5 temps partiels)
- par les retombées sur le commerce local (petits commerçants, hôteliers, restaurateurs, ...)
- par la retenue d'une clientèle qui aujourd'hui passe, mais ne s'arrête pas à CORPS
- par l'animation créée qui a toujours des effets seconds - notamment en hiver.

La charge pour la Commune est quasiment nulle, du fait que les financements sont consentis à une Société d'Economie Mixte, spécialement constituée pour cet aménagement, avec des partenaires privés. La Commune n'ayant donné que sa garantie aux 50 MF d'emprunt.

Ces financements sont contre-garantis par le Département, après fourniture d'un dossier complet de faisabilité et de compte d'exploitation prévisionnel, sévèrement analysés.

La Commune, par sa participation majoritaire à la Société d'Economie Mixte, est assurée du respect des objectifs visés. Aucune modification importante du programme ne peut se faire sans son accord. Le choix de la structure de la Société d'Economie Mixte (société semi-publique) contraint à fournir tous les trois mois, à la Préfecture de l'Isère (autorité administrative de tutelle), un rapport d'activités qui assure encore du maintien en conformité des décisions prises.

Pour réaliser l'aménagement de BOUSTIGUE, il faut faire des travaux d'amener d'eau, d'évacuation des eaux usées, de créations de bassins de rétention, station d'épuration...

C'est l'occasion à la Commune, de faire supporter à cette opération une participation sur les équipements qu'à terme, elle serait de toute façon tenue de réaliser.

L'ensemble du projet sera étudié avec le souci constant de préserver l'environnement, tant sur le site de Boustigue, que sur le village (Alpage - immobilier - gare de départ - parking).

Une concertation publique préalable aura lieu avant toute réalisation concrète.

Les financements sont accordés par des Banques de notoriété européenne, conscientes de la place que cette réalisation peut tenir dans le marché du tourisme d'intérieur.

Le dossier, avec panneaux explicatifs, peut-être consulté en Mairie aux heures d'ouverture.



## 1- TELE PULSE

accès de BOUSTIGUE depuis la Place Napoléon

Longueur : 316 m.  
 Altitude départ : 1000 m.  
 Altitude arrivée : 1307 m.  
 Dénivellation : 307 m.  
 Débit : 540 passagers / heure  
 Nombre de cabines : 6 trains de 2 cabines de 12 places  
 Vitesse maximum : 5 m./ seconde

1- GARE DE DEPART - Place Napoléon

1- GARE D'ARRIVEE



## DOMAINE SKIABLE

### 1- TELESKI DEBUTANT 1

Longueur : 100 m. environ  
 Dénivellation : 20 m.  
 Débit : 400 / 600 skieurs / heure

### 1- TELESKI DEBUTANT 2

Longueur : 180 m. environ  
 Dénivellation : 40 m.  
 Débit : 400 / 600 skieurs / heure

### 1- TELESKI B.20

Longueur : 420 m. environ  
 Dénivellation : 140 m.  
 Débit : 600 skieurs / heure

### 1- TELESKI dit "du Petit Journal"

Longueur : 1080 m. environ  
 Dénivellation : 425 m.  
 Débit : 840 skieurs / heure  
 Vitesse : 3,50 m / seconde

## CONSTRUCTIONS ANNEXES

- Locations
- Billèteries
- Accueil
- Location de skis
- Services des pistes
- Poste de secours
- Local Moniteurs
- Garderie
- Garage
- Création et aménagement de parkings



## 1ère tranche

- Batiments de Logements de Loisirs  
120 à 130 Studios et Cabines
- Alimentation en eau potable
- Réseau assainissement 1ère phase



## 2ème tranche

- Batiments de Logements de Loisirs  
120 à 130 Studios et Cabines
- 1 Hôtel de 150 chambres
- 1 Piscine
- Aménagement de Lieux d'Animations

## BIBLIOTHEQUE

### Exposition d'aquarelles

Depuis le samedi 13 août et jusqu'au 31 août, la bibliothèque municipale expose dans ses locaux, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, les aquarelles de M. Jean-Claude Vincent.

Samedi dernier à 11 heures un apéritif réunissait autour de Mr Jean Blanc, président, de Mmes Balmet et Garaud vice-présidente et secrétaire, de Mme Denoyer, responsable de la bibliothèque, et de Mr Jean-Marie Gonsolin, trésorier, le peintre Jean-Claude Vincent et son épouse, et les amateurs d'art, venus assister au vernissage de cette exposition.

De nombreuses aquarelles de différentes tailles et sur des thèmes variés, paysages d'été ou d'hiver, animaux, les travaux du tram grenoblois, etc.. attendent les visiteurs qui ne seront pas déçus de leur visite.

-:-:-:-:-

### CENTRE NAUTIQUE DE L'OBIOU

#### Le 25ème anniversaire

Le 22 juillet 1963 ouvrait à la plage du Sautet, une école de voile sous la direction de Jean Blanc, moniteur diplômé et sur l'initiative de Mme Marthe Hostachy, Maire de Corps. 25 ans plus tard, c'est à dire aujourd'hui le centre nautique de l'Obiou a prospéré et fonctionne avec plusieurs moniteurs de voile et de nombreux voiliers et planches à voile. Pour marquer cet événement le Centre Nautique de l'Obiou avait organisé le dimanche 14 août une soirée, avec la participation de Sekou Kourouma, le Groupe Chilien Maliku et les Marteau Pikir's.

Autour des tables se retrouvaient les pionniers du Centre Nautique et leurs familles et ils n'ont pas ménagé leurs applaudissements à tous ces artistes. Au cours de la soirée, Jean Blanc recevait des mains de M. Didier Migaud, député de la circonscription la médaille de Jeunesse et Sports, récompensant ses bons et loyaux services envers le sport et la voile en particulier.

Auparavant, le Dr Gérard Cardin retraçait la carrière de Jean Blanc et ses nombreuses responsabilités, et Jean Yves Gelin lui remettait un diplôme symbolique, au nom des membres du centre Nautique et et des personnes participant à la Foulée Verte.

Après cette remise de Médaille, la soirée continuait sur un rythme endiablé pour célébrer dignement ce 25ème Anniversaire.



## **NAISSANCE ET EXPANSION DU DAUPHINÉ**

\*\*\*\*\*

En 1011, le roi de Bourgogne, Rodolphe III dit le Fainéant, fait don du comté Viennois à son épouse, qui le transmet à l'archevêque de Vienne, BOUCHARD. A la mort de celui-ci, le comté est divisé en deux parties. L'une va au comte de Maurienne Humbert, et l'autre au sire de Vion Guigues qui prend le titre de Comte d'Albon. Ces 2 parties deviendront respectivement la Savoie et le Dauphiné.

En 1040, l'Empereur Germanique Henri III Le Noir, à la recherche d'un allié, fait de Guigues son vassal et lui cède le Briançonnais. Dès lors, Guigues, dit le Vieux, et ses successeurs tenteront de réunir leurs deux terres séparées par les vallées de l'Isère et de la Romanche, sous le pouvoir de l'église de Grenoble, mais sous la suzeraineté théorique de l'empereur germanique. Outrepassant ses droits, l'évêque Mallein fit don de ses terres à Guigues en 1050.

Cependant le successeur de Mallein, Saint-Hugues contesta ce don et s'en prit à Guigues III.

En 1116 la querelle prend fin avec l'intervention du pape et Guigues restitue ses terres à l'église de Grenoble. Les Comtes se heurtent dorénavant à l'autorité des évêques et archevêques, dont les biens échappent à leur juridiction.

En raison de frontières, mal dessinées, la Savoie qui s'étendait jusqu'à Voiron et Saint-Laurent du Pont, représentait une menace pour le Dauphiné. Aussi Guigues IV, qui prit le premier le nom de Dauphin, à l'origine encore méconnue, prend les armes contre ses voisins. Lors d'un assaut sous les remparts de Montméliant, il est mortellement blessé en 1142. La guerre continue, l'enjeu principal était la possession de la vallée du Grésivaudan, Guigues V repart en campagne en 1153, et seule l'intervention pressante de l'archevêque de Vienne Hughes II permet de conclure un armistice.

En 1155, Guigues V prête allégeance à Frédéric Barberousse, empereur germanique. Celui-ci le confirme alors comme suzerain sur les terres du Dauphiné et lui permet de battre monnaie à Césanne. Mais en 1162 Guigues V meurt sans héritier mâle, et avec lui la lignée des sieurs de Vion. Sa fille Béatrice épouse le Comte de Toulouse, Aldéric de Taillefer, qui meurt lui aussi sans enfant. Elle se remarie avec Hugues III duc de Bourgogne, dont elle aura 2 filles et 1 garçon André.

Béatrice assure la régence avec sagesse, tenant en particulier le Dauphiné hors de la guerre des Albigeois, jusqu'à la majorité d'André, premier Dauphin de la maison de Bourgogne.

En 1202 André épouse Béatrice de Claustrel qui apporte en dot les comtés de Gap et d'Embrun. En 1219 il se remarie à Béatrice de Montferrat qui lui donne 3 fils, l'aîné étant prénommé Guigues. André gouverne sagement et assoie son autorité sur les nouveaux comtés. Il s'allie le pouvoir religieux auquel il fait de nombreux dons en particulier l'église Saint-André à Grenoble où il fut enterré en 1236.

/...

Son successeur Guigues VII poursuit sa politique pacifique, étendant ses terres par alliance, ou contre monnaie. Mais en 1270 il s'éteint et son fils meurt jeune et sans héritier. C'est la fin de la lignée des Dauphins de Bourgogne. Conformément au testament de Guigues VII, c'est son beau-frère Humbert 1er, Baron de La Tour du Pin qui prend la relève. C'est le 1er des Dauphins de la Tour du Pin.

Il ajoute au Dauphiné les baronnies de La Tour du Pin (cantons de Bourgoin et Crémieu) et de Coligny (Ain) et il acquiert la région de Nyons vers 1300.

La Savoie revendique les terres au delà du Rhône et de nouvelles guerres éclatent en 1282, 1289 et 1299, toujours conclues par des armistices précaires.

En 1294, le Dauphin s'allie au roi de France Philippe le Bel. Il s'éteint en 1306. Son fils Jean II lui succède et reçoit la baronnie de Buis en 1317. Puis c'est au tour de Guigues VIII, qui repart en campagne contre la Savoie en 1324 et obtient une brillante victoire en Bresse. Agé de 18 ans, il mène à la victoire les armées de France à la bataille de Cassel. Mais en 1333 il meurt en combattant les savoyards devant le château de La Perrière. Il a 24 ans. En 1337, la guerre prend fin et la frontière est fixée au Rhône.

Humbert II, frère de Guigues VIII lui succède. Il se rend maître de Romans en 1342 et achève ainsi, après 3 siècles de conquête de faire du Dauphiné un territoire homogène s'étendant des Alpes du Nord à la Provence.

Outre l'agriculture, les dauphinois exploitent les mines, forgent selon les connaissances des chartreux, reconnus "maître des Forges" et dès 1328 on trouve à Grenoble des gants fabriqués par le "ganterio" Faberi.

Les villes sont modestes, 4000 habitants à Grenoble vers 1300. Grenoble est la capitale, mais les Dauphins résident plutôt à Vizille ou à Beauvoir en Royans. En revanche, les citoyens obtiennent le statut de citoyen dès 1279, ce qui leur permet de s'administrer eux-mêmes !

Grenoble, bâtie aux confluent du Drac et de l'Isère (Le Dragon et Le Serpent) est la proie de terribles inondations (1219). Face aux épidémies, l'abbaye de Saint-Antoine, près de Saint-Marcellin, devient un haut lieu de pèlerinage, car on pouvait y boire le miraculeux vin de Saint-Vintage.

Durant ces trois siècles le Vatican lutte contre le laisser aller des ecclésiastiques et envoie des hommes énergiques et pieux. Ainsi Saint Hughes arrive à Grenoble en 1080. En 1085 il y accueille Bruno et ses 6 compagnons et les emmène à travers la Chartreuse jusqu'au Désert où ils y bâtissent leur monastère.

Bientôt l'exemple de la Grande Chartreuse se répand et dès 1201, on compte 39 maisons carthésiennes dont 7 en Dauphiné. Mais ce sont les moines bénédictins qui sont les plus nombreux dans la région, en particulier à l'abbaye de Bonnevaux, haut lieu spirituel fondé en 1117. En 1340 Humbert II fonde la faculté de Grenoble qu'il confie à l'évêque de Grenoble.

Au début du XIVème siècle, les Dauphins ont divisés leur contrée en 8 bailliages à la tête desquels un bailli surveille les chatelains, chargé de recueillir les impôts et de rendre la justice sur leurs terres. Chaque bailli est assisté d'un juge mage et d'un procureur fiscal.

Par ailleurs au niveau du pouvoir central, le Dauphin est représenté par un Gouverneur. Il existe aussi un juge suprême dit "juge majeur" des appellations et nullités du Dauphiné, lui aussi assisté d'un procureur et d'un greffier. De plus le Dauphin Humbert II se décharge de ses fonctions politiques, juridiques et militaires sur une Assemblée, qui après de multiples tâtonnements deviendra le Conseil Delphinal en 1337. Il était composé de 6 conseillers ayant tous le titre de jurisconsultes et d'un chevalier, et disposait des plus hauts pouvoirs. Le chancelier, le président du conseil était par conséquent un personnage très important.

Humbert II crée aussi en 1340 la chambre des comptes, deuxième cour souveraine du Dauphiné après le Parlement, chargée de surveiller la collecte des impôts. Ces cours siègent à Grenoble dans des salles d'audience aménagées près du Palais et protégées des crues de l'Isère par de hauts murs.

Prodigue et vaniteux, Humbert II s'entoure d'une cour luxueuse, bien au dessus des moyens de la province. Et décide, contre tout bon sens de se faire nommer Capitaine Général de la Croisade. Il parvient à financer son expédition en endettant considérablement le Dauphiné. Durant son absence c'est l'archevêque de LYON, Henry de Villars qui assure brillamment l'intérim. Au cours de la croisade Humbert perd son fils et sa femme. Il revient défait et déprimé. Mais il ne renonce pas à sa prodigalité et continue d'imposer lourdement le peuple. Lorsque la peste et la famine ravagent le pays en 1348, le peuple s'en prend aux reclus marchands juifs. Humbert II ne fait rien pour éviter le pogrom, bien au contraire il le favorise, ce qui lui permet de s'approprier les biens des victimes. On dénombra 74 juifs brûlés vifs à Grenoble.

Peu après Humbert II ruiné décide de vendre son pays à la couronne de France au terme d'un traité dit "transport du Dauphiné à la France" signé le 16 Juillet 1349.

Le Dauphiné revient alors au fils aîné du roi, qui en devient donc le Dauphin. Ainsi le fils du roi Jean Le Bon, Charles fut-il le nouveau Dauphin. Il ne changea rien à la constitution du Dauphiné et laissa en poste tous les fonctionnaires. Il fit nommer gouverneur l'archevêque Henry de Villars, et comme tous ses successeurs, il ne s'occupa plus du Dauphiné, préférant siéger à la Cour de France. En 1355, Charles met fin aux guerres Savoie-Dauphiné grâce à un échange judicieux de terres : La baronnie de Faucigny pour la Savoie et l'Ouest du Guiers pour le Dauphiné. En prime la maison de Savoie s'allie au royaume de France.

En 1357 Charles institue les Etats provinciaux du Dauphiné, Assemblée rassemblant les 3 ordres et jouissant de prérogatives étendues.

En 1419, le Comte Louis de Poitiers cède par testament le Valentinois et le Diois au Dauphiné. Cependant l'Evêque de Valence convainc le dauphin Charles VII de les lui vendre, mais les Etats du Dauphiné s'y opposer et en 1426 le Parlement de Paris leur donne raison.

En 1447, le Dauphin Louis, futur Louis XI, décide d'administrer personnellement le Dauphiné. Pendant 17 ans, il impose implacablement son autorité aux seigneurs de la province et même aux ecclésiastiques, qu'il prive de leurs pouvoirs juridiques et économiques, devenant administrateur des biens de l'église. Il réforme profondément l'administration, redistribue plus équitablement l'impôt, reconstruit les routes, et regagne la confiance des banquiers Israélites.

/...

Dès 1455, il crée le statut de chirurgien et met sur pied le premier service postal gouvernemental. Il fonde en 1452 l'Université de Valence.

Sur le plan politique Louis XI rend peu à peu le Dauphiné indépendant allant jusqu'à rédiger une charte sur les bases juridiques de sa souveraineté !

Il épouse en 1451 la fille du Duc de Savoie, songeant à unir les deux territoires. Sentant son autorité menacée Charles VII envoie une armée. Louis s'enfuit et se réfugie à Bruxelles. Il deviendra roi en 1461.

## **LA RENAISSANCE**

De 1494 à 1559, les rois en expédition vers l'Italie font étape à GRENOBLE. Ainsi Charles VIII, Louis XII, François 1er, Henri III sont accueillis avec chaleur et faste.

Cependant à chaque passage les armées pillent les villages de la province, et, compte tenu des impôts qu'il faut lever pour entretenir ces guerres, les paysans sortent exsangues de ces campagnes. Les gentilhommes dauphinois se joignent avec enthousiasme aux armées françaises. Le plus illustre d'entre eux est Pierre Terrail, seigneur de Bayard. Né en 1476 près de Pontcharra, il est protégé par l'évêque de Grenoble, Laurent Alleman. A 14 ans il entre au service du roi Charles VII. A 18 ans il part pour sa première campagne en Italie.

La défense du pont de Gaugliano en 1503 et la bataille de Marignan où François 1er se fait armer chevalier par Bayard, et bien d'autres exploits, le font entrer dans la légende. En 1515 Bayard est nommé Lieutenant Général du Dauphiné, où il se montre brillant administrateur, soucieux du bien être du peuple. Mais il repart en campagne en 1523 et meurt à Rosavenda en 1524. Après des obsèques grandioses à Grenoble, il est inhumé en la chapelle du couvent des Minimes de la Plaine à Saint-Martin-d'Hères.

Durant cette époque, on construit le Palais de Justice, mais surtout on assiste à un formidable développement de l'imprimerie, et plusieurs livres prestigieux sont publiés. Rabelais, accueilli à Grenoble et à Valence fera édité ses premières oeuvres à Valence en 1547.

Le Réformisme apparaît dans le Dauphiné en 1522 grâce au Gapois Guillaume Farel. Il se propage énergiquement, et dès 1524 les idées de Luther s'imposent à Grenoble avec l'aide du dominicain Aimé Magret, qui fait publier un des premiers textes de cette théorie. En 1535, Farel fait publier une traduction de la bible de Calvin par Olivetan. En 1562, après le massacre de Wassy perpétré par le Duc de Guise, les protestants s'organisent en milice et prennent pour chef le Baron des Adrets, François de Beaumont qui s'allie au prince de Condé.

Les protestants renversent le Lieutenant Général en place, La Motte Gonorin, et des Adrets se proclame Lieutenant Général à Valence, où ses troupes se livrent au pillage des biens ecclésiastiques. Le Parlement Dauphinois récusé son autorité, et il se précipite à Grenoble et il y ravage les églises de même que la Grande Chartreuse et d'autres abbayes.

Les chrétiens s'organisent et le Dauphiné est le théâtre de sanglants combats et massacres. Le prince de Condé décide alors de destituer des Adrets. Celui-ci tourne casaque et il finit sa carrière au service des catholiques. Il meurt dans son lit en 1587.

En 1567, sous la conduite de Dupuy-Montbrun, les protestants repartent à l'assaut et détruisent à tout jamais les derniers vestiges du patrimoine culturel de Valence et de Gap. A Grenoble, le Lieutenant Général Bertrand de Gordes permet la coexistence pacifique des 2 communautés. En 1568 c'est la prise de Longjumeau et les protestants restituent Valence à de Gordes.

En 1572, c'est le massacre de la Saint-Barthélémy. Malgré les exhortations du roi, de Gordes laisse les protestants en paix. Après quelques exploits Dupuy-Montbrun est arrêté et décapité en 1575.

En 1577 Lesdiguières devient le chef des protestants Dauphinois. Né en 1543, François de Bonne, Duc de Lesdiguières, est un guerrier aguerri. Il dispose d'une troupe restreinte et entraînée, établie sur la place forte de Corps. C'est un homme très ambitieux et fin tacticien. Il s'empare habilement de Gap en 1577.

En 1580 le Duc de Mayenne à la tête d'une puissante armée royale défait les protestants à La Mure. Mais de 1585 à 1589 Lesdiguières s'empare de nombreuses villes du Dauphiné. Après 3 échecs successifs il s'empare de Grenoble en 1590. Il gouverne sagement et assure la coexistence des 2 communautés. Après l'édit de Nantes en 1598, son autorité sur Grenoble est officiellement reconnue. En 1591 Lesdiguières met en déroute aux portes de Pontcharra l'armée du duc de Savoie, pourtant 3 fois plus nombreuses. Henri IV nomme alors Lesdiguières Lieutenant Général du Dauphiné. Avec l'aide de Sully il bat le duc Charles Emmanuel de Savoie à Montmélian en 1598, et en 1600 on négocie à Lyon.

Mais Lesdiguières fortifie, quand même Grenoble qui devient en 1619 une place forte imprenable. Il renove les voies de communication et endigue l'Isère et le Drac, fait construire Le Pont de Claix. Ces mesures dynamisent l'économie et la misère recule. A Grenoble il modernise le réseau d'égouts, construit un palais près de la Collégiale St-André, qui deviendra l'Hôtel de Ville de 1864 à 1967.

Il fait du château de Vizille une somptueuse demeure où il réside, et fait construire une longue avenue rectiligne baptisée le cours Saint-André, pour se rendre à Grenoble. En 1610 il est promu Maréchal de France. En 1617, il épouse la catholique Marie Vignon lors d'une cérémonie secrète célébrée par l'archevêque d'Embrun. C'est la première union mixte du Dauphiné.

Lorsque le Duc de Montmorency meurt en 1614, le roi lui cherche un remplaçant au poste de connétable de France, chef souverain des armées françaises. Pour y accéder Lesdiguières doit abjurer. Guichard de La Roche-Beaucourt, Président de la chambre des comptes du Dauphiné et Marie Vignon tentent de l'y persuader, mais c'est surtout grâce à la venue de François de Sales, Evêque de Genève qu'il accepte. Il se convertit et en 1622 Louis XIII le nomme connétable de France et le fait Chevalier de Saint-Esprit. Il mourra en 1626 à Valence.

En 1628, sous les conseils de Richelieu, Louis XIII dissout les états du Dauphiné. Ceux-ci étaient le siège depuis 1542, de l'interminable procès des Tailles, dû à l'injuste répartition des impôts dont les nobles et les ecclésiastiques étaient exemptés. Ce problème avait occasionné de nombreux procès, et même une révolte dite "la Ligue des Vilains" qui fut noyée dans le sang. Et ce n'est qu'en 1634 qu'un arrêté rendu à Fontainebleau fixait l'impôt selon les biens et les revenus et non plus selon la qualité des personnes.

En 1626, on commence à démolir les châteaux forts d'après l'ordre de Richelieu.

En 1630, on crée le poste d'intendant. Celui-ci est chargé de régler tous les problèmes fiscaux de la province. Mais peu à peu le pouvoir politique échappe au gouverneur et passe à l'intendant.

Ainsi en 1640, l'intendant devient "de justice, police et défenses". De 1643 à 1644 Nicolas Fouquet occupe ce poste où il s'enrichit énormément. A partir de 1650, l'intendant dispose des pleins pouvoirs. Cependant le Parlement reste la plus haute instance juridique, les baillages sont transformés en tribunaux d'instance, et le contrôle de l'administration est assuré par la chambre des comptes, détachée du Parlement en 1628.

En 1661, conseillé par Colbert, Louis XIV prive le Parlement de tout pouvoir politique, mais il n'en conserve pas moins beaucoup de prestige.

Profitant de la guerre de la Ligue de Augsbourg (1688-1697), le duc de Savoie Victor Amédée déboule à la tête de 40.000 hommes du col de Lacroix et s'infiltré dans le Queyras. Il met à sac les villes d'Embrun, de Gap et de Veynes, mais il est arrêté au Col de Cabre dans le sud du Vercors par le Maréchal Catinat. Cependant la croyance populaire attribue cette victoire à une héroïne locale Philis de la Charce qui fut honorée par Louis XIV.

De même lors de la guerre de succession d'Espagne (1701-1713), le Comte Victor Amédée II de Savoie repart en conquête, mais le Maréchal de Berwick, du haut du Galibier assure une défense efficace des Alpes et met en échec les Savoyards.

En 1713 le traité d'Utrecht règle sagement les problèmes de frontière. Les limites sont enfin fixées par les lignes de crêtes et les vallées orientales du Briançonnais sont rétrocédées au royaume du Piémont tandis que la vallée de Barcelonnette échoue aux français. De plus Vauban fortifie Briançon, Mont Dauphin et Château Queyras, ce qui instaura une paix durable.

Sous le règne du roi Soleil, les périodes d'intense misère se succèdent et en particulier en 1709, lors du "grand hiver". En 1676 l'ingénieur d'Astremont aménage les rives du Drac. Les villes restent modestes, Grenoble compte 23.000 habitants en 1700. L'Industrie se développe avec la soie à Valence et Montélimar, la transformation des métaux à Allevard, l'exploitation du bois dans les Pré-Alpes, les ganteries à Grenoble et les fonderies de canon à Saint-Gervais.

Quant à la vie spirituelle, elle connaît un essor formidable, illustrée par la construction en 1619 de la fondation de Sainte-Marie d'en Haut, de l'ordre de la visitation, décidée par Saint-François de Sales.

En 1676, la Grande Chartreuse est entièrement détruite par le feu, et le nouveau général de l'ordre, Dom Innocent le Marson se lance dans la reconstruction. Après 12 ans de travaux le monastère est entièrement reconstruit et tel qu'on le voit de nos jours.

Ce siècle fut marqué par deux grands hommes d'Eglise Dom Innocent et Etienne Le Camus, Evêque de Grenoble en 1668, qui s'opposa ouvertement au roi lors de la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et fut distingué par le Pape Innocent XI qui le créa Cardinal en 1686.

Ce fut aussi le siècle des grands historiens Dauphinois : Nicolas Chorier (1612-1692), Guy Allard (1635-1716) et Valbonnais (1651-1730).

Les salons Grenoblois font florès, et Molière qui séjourne dans la ville en 1656 et 1658 s'en inspire pour ses "précieuses ridicules", pièce qui fut imprimée et peut être créée à Grenoble.

En 1755 le contrebandier Louis Mandrin est exécuté à Valence. Ce fils de paysan, originaire de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, symbolisera la lutte contre l'injustice du système fiscal.

En 1730, la province compte 540.000 habitants. Son agriculture et son élevage sont prospères, ce qui lui permet de se suffire à elle-même. Cependant en 1733, Grenoble est inondée, et les eaux de l'Isère montent de 5,57 m. au-dessus de l'étage. Cette catastrophe fut immortalisée par le poète local Blanc dans GRENOBLO MALHEROU.

Au début du XVIIIème, la révocation de l'Edit de Nantes relance la persécution des protestants, tout particulièrement à Valence, la "chambre de Valence" étant selon Voltaire l'un des fléaux de l'humanité.

A Grenoble, le cardinal Camus maintient la paix. En revanche l'Intendant Bouchu traque sans pitié les protestants qui veulent se rendre en Savoie, et fait pendre 224 d'entre eux. Cette chasse poursuit jusqu'en 1750, privant la région d'une partie irremplaçable de son élite.

Grenoble donna naissance à des ecclésiastiques prestigieux comme Pierre de Tencin (1679-1758) nommé cardinal en 1739, et qui fut ministre d'état en 1742 dans le gouvernement de Fleury. Alors qu'il était évêque d'Embrun il fit condamner les Jansénistes en 1727. Ceux-ci durent quitter leurs collégiales de Grenoble, Vienne et Embrun sur ordre du Parlement de Paris en 1762. L'évêque de Grenoble alors en place, Monseigneur Jean de Caulet, s'y opposa courageusement, bravant le roi. Lorsqu'il mourut en 1771, il laissait une somptueuse bibliothèque de 33 644 livres, qui constitue désormais le noyau originel de la bibliothèque municipale de Grenoble.

En 1713, Jean Baptiste de la Salle, véritable fondateur de l'école primaire, séjourna à Grenoble, où il fit la classe aux enfants pauvres dans une petite maison de la Rue Saint-Laurent.

En 1768 Jean-Jacques Rousseau malade et inquiet séjourne à Grenoble où il se consacre à l'agriculture.

En 1782, Choderlos de Laclos est en garnison à Grenoble. Il fréquente assidument les salons et publie en 1782 "les liaisons dangereuses" qui feront scandale dans la ville.

La soeur du Cardinal de Tencin, Claudine Alexandrine Guerin de Tencin devient très célèbre en tenant un salon littéraire prestigieux. Elle est intime avec les grands hommes de l'état. Elle abandonne son fils sur les marches de l'église et tentera vainement de le reconnaître lorsqu'il deviendra célèbre sous le nom de d'Alembert. D'elle subsiste le château du village de Tencin dans la vallée du Grésivaudan.

La réputation du génial Grenoblois Jacques de Vaucanson (1709-1782), véritable père de la cybernétique s'étend jusqu'à la cour d'Autriche de Frédérique II. Nommé inspecteur des factures de soie par le Cardinal Fleury il met au point des machines, ce qui lui vaut la haine des canuts Lyonnais qui craignent pour leur emploi.

Quant à l'illustre géologue Déodat de Gratit de Dolomieu (1750-1801), originaire de Dolomieu, il laissa son nom à la chaîne des dolomites.

Citons aussi Etienne Bonnot de Condillac (1715-1780) né à Grenoble dont les traités de philosophie connurent un succès durable et important.

A SUIVRE ...

---

Ce texte : " Histoire de l'expansion du Dauphiné " a été transmis par Hervé FERRIÈRE et parâtra en plusieurs épisodes.

---

#### STAGES DU GRETA SUD-ISERE

Le GRETA SUD-ISERE organise à l'intention des commerçants, hôteliers, artisans et professionnels du tourisme un stage de

FORMATION à l'accueil

les lundi 19 et 26 Septembre

Participation aux frais 200 F par participant  
(qui sera suivi d'un stage d'Anglais)

Cette formation organisée à CORPS, est destinée aux chefs d'entreprise, à leur conjointe et leurs salariés dans le but de

- mettre au point un véritable plan de formation
- améliorer son aptitude à communiquer avec autrui
- acquérir et expérimenter des techniques propres à améliorer l'accueil

Inscrivez-vous en Mairie avant le 15 Septembre 1988

Département de l'Isère

**DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT**

HOTEL DES ADMINISTRATIONS  
9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

Téléphone 76 47 74 18 et la suite

Adresse Postale :

Direction de l'Équipement  
45 X  
38040 Grenoble Cedex

**LE DIRECTEUR**

Grenoble, le 1 juillet 1988

*Le Directeur Départemental de l'Équipement*

A Monsieur Didier MIGAUD

Député de l'Isère

8, Rue D'Alsace

38 000 GRENOBLE

Référence à rappeler :

SERVICE DES ROUTES  
SR 1 N° 88 104D

Didier MIGAUD  
- 5 JUIL 1988

**OBJET** : Lacets de Charlaix - Glissement de terrain

Monsieur le Député,

Vous m'avez interrogé sur les conséquences du glissement de terrain des Lacets de Charlaix, sur la RN 85, vis à vis des problèmes de circulation, en particulier en période estivale.

J'ai l'honneur de vous informer que mes Services ont effectué une réparation provisoire de ce dommage, et la circulation est d'ores et déjà rétablie sur deux voies. La remise en état définitive, comprenant la stabilisation du talus et la réfection du virage, sera effectuée après que le dossier de travaux en cours d'élaboration aura été approuvé par la Direction des Routes.

En outre, sur la même RN 85, par décision ministérielle, un crédit de 3,2 millions de francs vient d'être débloqué pour la remise en état de l'ouvrage d'art "Pont Haut" franchissant la Bonne. Les travaux seront effectués en deux phases : la première à l'automne prochain, la circulation étant coupée à ce moment-là pour une période de quatre semaines; la deuxième - de finition - au printemps 1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur Départemental

*A. Galland*

A. GALLAND

Pour information

## Aides aux vacances

Afin de réunir l'ensemble des informations sur les aides vacances aux retraités nous publions notre dossier dans ce numéro du mois de mars. De nouvelles aides sont mises en place pour les séjours de vacances des retraités handicapés, nous les traitons en page 2.

### D'une façon générale :

Les aides pour les séjours vacances des personnes retraitées qui partent seules ou en groupe sont versées selon des conditions qui sont propres à chaque organisme.

- Pour les personnes du Régime Général les aides proviennent de la CRAM, durant 2 années, puis de la Caisse de retraite complémentaire la 3ème année. Dans tous les cas, les aides des Caisses de retraite ne sont pas cumulables et ne sont accordées que pour un séjour par an.

- L'aide du Conseil Général de l'Isère peut intervenir chaque année. Elle est cumulable avec les aides précédentes. Le Conseil Général propose une aide supplémentaire dite : **aide palliative**, pour les personnes qui ne peuvent bénéficier d'aucune aide des Caisses de retraite, d'un CCAS, d'un Comité d'entreprise.

- Des organismes comme la CRAM, la MSA, le Conseil Général et certaines Caisses de retraite complémentaire ont mis en place une aide pour les personnes âgées handicapées qui partent dans des séjours nécessitant un encadrement supplémentaire.

- La Caisse des Dépôts et consignations, pour sa part, propose une aide vacances pour les allocataires du Fonds Spécial d'Allocations Vieillesse.

Pour les conditions et le barème, reportez-vous aux chapitres suivants ou auprès du service social des Caisses de retraite.

### CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

Il attribue une aide aux retraités du département qui partent en vacances, seuls ou en groupe, pour des séjours ou des circuits touristiques en France ou à l'étranger, à l'exception des croisières, des séjours de famille, en appartement loué, en camping ou caravanning. L'aide est accordée pour un seul séjour par an d'une période de 7 à 15 jours.

- Montant : 27 F par personne et par jour.
- Plafond de ressources à ne pas dépasser :
  - 4.000 F par mois pour une personne seule,
  - 5.700 F par mois pour un couple.

**L'aide palliative** : c'est une aide supplémentaire accordée aux personnes qui ne bénéficient d'aucune participation des Caisses de retraite, d'un CCAS ou d'un comité d'entreprise. En aucun cas elle ne sera délivrée systématiquement. Le montant est de 27 F par jour, les conditions de ressources sont identiques à l'aide principale.

- Pour ces deux aides, les démarches sont à effectuer au retour des vacances auprès de la Fédération Vacances (voir adresse page 7). Les conditions pour 1988 vous seront confirmées dans un prochain bulletin.

### AGRR

Association Générale de Retraite par Répartition - 53, avenue de Saxe, 69483 Lyon Cedex 03, tél. 78 95 21 52.

- Caisse de retraite complémentaire. • Organise des séjours pour les retraités de sa caisse (séjours à thèmes). • Accorde

une aide pour ses propres séjours seulement. Barème des séjours : variables, en fonction des ressources. • Aide pour séjours handicapés, accord avec "Handicap-Car".

### CADS

Caisse Artisanale Dauphiné-Savoie, BP 1104, 38022 Grenoble Cedex. Tél. 76 22 38 36.

- Caisse de retraite principale. • Organise des séjours pour les retraités de sa Caisse. • Accorde une aide pour ses propres séjours et pour les autres séjours. 7 jours minimum.

### BARÈME 1988

| Séjour de la caisse  | Ressources inférieures à | Prise en charge pour 15 jours |
|----------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Personne seule ..... | 5.000 F/mois             | 2.000 F                       |
| Couple .....         | 7.000 F/mois             | 3.000 F                       |
| Autres séjours :     |                          |                               |
| Personne seule ..... | 5.000 F/mois             | 1.600 F                       |
| Couple .....         | 7.000 F/mois             | 2.200 F                       |

### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

FAS du FSAV, rue du Vergne, 33059 Bordeaux Cedex. Tél. 56 39 01 23.

- Participation pour les séjours de vacances des Allocataires du Fonds Spécial d'Allocation Vieillesse : 800 F maximum. • Il convient de demander une attestation de séjours de vacances auprès de la Caisse des dépôts et Consignations (en indiquant son numéro d'allocataire), attestation à faire remplir durant son séjour par le maire du lieu de séjour.

### CAPICAF

Caisse de Prévoyance des Ingénieurs et Cadres des Alpes Françaises. 29-31, boulevard des Alpes, 38246 Meylan Cedex. Tél. 76 90 44 27.

- Caisse de retraite complémentaire. • Possède, à Juan les Pins et Menton, des studios et appartements. • Conditions préférentielles pour les séjours organisés par ALVIR (Association Loisirs et Vacances des Institutions de Retraite) 10, rue du Colisée, 75008 Paris. Tél. (1) 42 89 08 63.
- Renseignements au service social de la CAPICAF, poste 416.

### CAPIMEC

Caisse de Prévoyance des Industries Métallurgiques, Mécanique, Électriques et Connexes, Groupe Malakoff, 343, avenue du Comte Vert, 73000 Chambéry. Tél. 79 62 18 73.

- Caisse de retraite complémentaire. • Organise des séjours.
- Accorde des aides pour les séjours autres que les siens.
- Aide vacances pour les retraités handicapés : éventuellement après enquête individuelle.

## BARÈME 1988

|                      | Ressources annuelles   | Allocation forfaitaire |
|----------------------|------------------------|------------------------|
| Personne seule ..... | Inférieures à 56.700 F | 1.620 F                |
| Ménage .....         | Inférieures à 90.800 F | 3.240 F                |

### CAREP

Caisse de retraite et de Prévoyance, 33, cours Albert Thomas, 69424 Lyon cedex 03. Tél. 72 35 50 50.

- Caisse de retraite complémentaire. • Les conditions générales sont les mêmes que celles de la CRAM en ce qui concerne les lieux, la durée. • Aide vacances pour les retraités handicapés, les demandes examinées au cas par cas.

## BARÈME 1988

| Ressources mensuelles |                       | Indemnités |
|-----------------------|-----------------------|------------|
| Personne seule        | Couple                |            |
| Inférieures à 3.520 F | Inférieures à 5.210 F | 1.340 F    |
| De 3.520 F à 4.285 F  | De 5.210 F à 6.229 F  | 785 F      |

### CGRCR

Caisse Générale de Retraite des Cadres par Répartition - Service Vacances - 61, rue La Fayette, 75009 Paris. Tél. (1) 42 81 91 31.

- Caisse de retraite complémentaire. • Organise des séjours pour les retraités de sa caisse. • Aides vacances pour personnes âgées handicapées selon la situation du demandeur, la demande est examinée en commission sociale.

### CIPRA

Caisse Interprofessionnelle Paritaire des Alpes - Service social - 47, avenue Marie-Reynard, 38029 Grenoble cedex. Tél. 76 23 16 31.

- Caisse de retraite complémentaire. • Participation attribuée aux retraités CIPRA et conjoints à charges, uniquement pour les frais de séjours. • Critères d'attribution : — relever du régime général de la Sécurité Sociale et de la CIPRA pour l'activité professionnelle la plus longue ; — avoir des ressources inférieures à 4.488 F/mois pour une seule personne seule, 6.706 F/mois pour un couple (ce plafond augmente avec le point de retraite en janvier et juillet de chaque année) ; — séjourner dans un centre agréé par la CIPRA. • La prise en charge est calculée sur la base d'un tarif en chambre à deux lits : tarif plafonné à 110 F (valable jusqu'au 31 mars 1988). Durée : deux semaines minimum (à l'exception de Chorges où les séjours d'une semaine sont acceptés), pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, possibilité d'une prise en charge de une à quatre semaines. • La CIPRA accorde une aide pour les séjours organisés par une association de vacances 3<sup>e</sup> âge, un club de retraités, un bureau d'aide sociale ou un organisme à vocation sociale sans but lucratif. • Aide vacances pour les retraités handicapés (voir les conditions, page 2).

### CIPS

Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance des Salariés - 23, avenue Félix Viallet, 38000 Grenoble. Tél. 76 87 98 61.

- Caisse de retraite complémentaire. • Organise des séjours pour les retraités de sa caisse. • Accorde une aide pour ses propres séjours. • Participe pour 50 % aux frais de transport des séjours qu'elle organise. Etude individuelle sur dossier. • Aide vacances pour les retraités handicapés, examen au cas par cas.

## CNRACL

Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales. Fonds d'action sociale rue du Vergne, 33059 Bordeaux Cedex. Tél. 56 39 01 23.

- Participe financièrement aux séjours de vacances qu'elle organise, en fonction des ressources. • Durée de l'aide : 2 semaines (14 jours).

## CNRO

Caisse Nationale de Retraite des Ouvriers du bâtiment et des travaux publics - 69531 St-Cyr du Mont d'Or Cedex. Tél. 78 22 66 29.

- Caisse de retraite complémentaire. • Possède des centres de vacances, dont les prix sont calculés au plus juste pour les vacanciers CNRO. • N'accorde pas d'aide pour les autres séjours.

## CRAM

Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes - 35, rue Maurice Flandrin, 69436 Lyon Cedex 03. Tél. 76 35 88 88.

- Caisse de retraite principale.
- Les participations sont allouées aux bénéficiaires d'un avantage du Régime Général de la Sécurité Sociale après examen d'une demande présentée à l'aide d'un imprimé spécialement prévu à cet effet complété accompagné impérativement :
  - d'un justificatif de toutes vos ressources (dernier trimestre précédant la demande), retraites, rentes viagères, pension de veuve de guerre, rente Accident du Travail, etc. (avis de virement, talons de mandats, etc.) ;
  - du dernier avis d'imposition ;
  - d'un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Le lieu de séjour est librement choisi par le pensionné (Maisons Familiales, Maisons Spécialisées dans l'hébergement des personnes âgées, hôtels, etc.) sur le territoire métropolitain ; ou à l'étranger mais dans ce dernier cas, sous réserve que les séjours soient organisés par un Club ou une Association du 3<sup>e</sup> âge ou Caisse de Retraite Complémentaire ; par contre, il n'est pas accordé de participation aux frais engagés par les retraités se rendant dans leur famille, qui louent un appartement ou qui partent en voyage organisé. Toutefois, les demandes concernant les circuits de 7 à 15 jours (2 repas, 1 nuit constituant 1 journée complète).
- Le taux de nos prises en charge varie de 50 à 100 % des frais de séjour, selon les ressources des bénéficiaires et dans la limite d'un prix de journée de 99,50 % francs. La différence éventuelle entre le tarif effectivement pratiqué par l'établissement d'accueil et ce maximum étant réglée par la personne âgée. Voir ci-dessous le barème établi pour l'exercice 1988.
- Il ne peut être accordé qu'un séjour par an pendant deux ans, avec ensuite une interruption d'une année. Les frais de transport ne peuvent donner lieu à indemnisation.
- Aide vacances pour les retraités handicapés (voir page 2).

## BARÈME 1988

(applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988)

| BÉNÉFICIAIRES                      | RESSOURCES MENSUELLES |                      |                      |
|------------------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| Taux de prise en charge journalier | 100 %<br>soit 99,50 F | 70 %<br>soit 69,65 F | 50 %<br>soit 49,75 F |
| Personne seule ..                  | 0 à 2.816             | 2.817 à 3.519        | 3.520 à 4.284        |
| Ménage .....                       | 0 à 4.225             | 4.226 à 5.209        | 5.210 à 6.228        |
| 3 personnes ....                   | 0 à 5.637             | 5.638 à 6.836        | 6.837 à 8.026        |

- Les ressources sont appréciées compte non tenu de l'allocation logement.
- Le loyer et les charges pour le chauffage ne font l'objet d'aucune déduction.

## CRICAF

*Caisse de Retraite des Industriels et Commerçants des Alpes Françaises - 13, chemin des Sources, 38240 Meylan. Tél. 76 90 68 18.*

- Caisse de retraite principale. • Elle n'organise pas de séjours de vacances. Toutefois, le fonds social de la caisse accorde des subventions à ses assurés retraités. Ces aides sont fonction des crédits disponibles et du nombre de demande. • Les ressources mensuelles des demandeurs (y compris celles non soumises à l'imposition) ne doivent pas dépasser : 9.025 F pour un ménage ; 5.920 F pour une personne seule.

## IGIREL

*Institution Générale Inter-professionnelle de Retraite de la Région Lyonnaise - 14, rue Clot-Bey, 38000 Grenoble. Tél. 76 87 32 38.*

- Caisse de retraite complémentaire. • Organise des séjours pour les retraités de son institution. • Accorde une aide pour ses propres séjours, ainsi qu'une participation au transport.
- Aide vacances pour les retraités handicapés.

### BARÈME 1988

| Retraité(e) seul(e)<br>Ressources<br>mensuelles | Ménage<br>Ressources<br>mensuelles | Prix maximum<br>par retraité<br>IGIREL |
|-------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------|
| moins de 3.365 F                                | moins de 4.690 F                   | 940 F                                  |
| entre 3.366 F et 4.690 F                        | entre 4.691 F et 5.610 F           | 1.500 F                                |
| entre 4.691 F et 5.150 F                        | entre 5.611 F et 6.950 F           | 1.800 F                                |
| entre 5.151 F et 6.200 F                        | entre 6.951 F et 8.450 F           | 2.730 F*                               |
| plus de 6.201 F                                 | plus de 8.451 F                    | Coût du séjour                         |

\* ou coût du séjour s'il est inférieur

## IRCANTEC

*Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques. Fonds social : 33, rue Villiers-de-L'Isle d'Adam, 75971 Paris Cedex 20. Tél. (1) 47 97 21 79.*

- Caisse de retraite complémentaire. • Accorde une participation pour ses séjours, et pour les séjours autres que les siens, en fonction des ressources.

## IREPS

*Institution de Retraite et de Prévoyance des Salariés - 8, rue Bayard, 75417 Paris cedex 08. Tél. (1) 42 25 96 01.*

- Caisse de retraite complémentaire. • N'organise pas de séjour. • Verse une allocation vacances à condition d'avoir 10 ans validés par l'IREPS et d'être non imposable. • Aide vacances pour les retraités handicapés, étude au cas par cas par une commission du fonds social.

## ISICA

*Institution Nationale de Retraite et de Prévoyance des Salariés des Industries Agricoles et d'Alimentation. Service social "Le Tourville" : 4, avenue de Chambéry, 74000 Annecy. Tél. 50 51 05 94.*

- Caisse de retraite complémentaire. • Organise des séjours de vacances. • Accorde une participation pour les séjours autres que les siens. • Prise en charge en fonction des ressources et du nombre d'années de carrière validées par l'ISICA.
- Aide vacances pour les retraités handicapés : les dossiers sont étudiés individuellement.

### BARÈME 1988 (séjours de 15 jours)

| RESSOURCES         |                     | NOMBRE D'ANNÉES VALIDES NÉCESSAIRES |            |            |
|--------------------|---------------------|-------------------------------------|------------|------------|
| pour<br>1 personne | pour<br>2 personnes | 20 et +                             | de 15 à 20 | de 10 à 15 |
| 4.140              | 6.045               | 1.875                               | 1.630      | 1.400      |
| 4.700              | 6.980               | 1.170                               | 935        | 700        |
| 5.090              | 7.725               | 460                                 | 260        | NÉANT      |

## MINES

*Union Régionale Centre-Est. Sécurité Sociale dans les mines - 7, rue de Fontaine, 71301 Montceau les Mines. Tél. 85 57 26 31.*

- Organise des séjours. • Accorde une prise en charge pour les séjours autres que les siens. 7 jours minimum. • Aide aux frais de transport dans certains cas. • Barème 88 non fixé à ce jour.

## MSA

*Mutualité Sociale Agricole - Service Action Sanitaire et Sociale - 5, place Gustave Rivet, 38048 Grenoble Cedex. Tél. 76 87 53 03.*

- Caisse de retraite principale. • Organise des séjours dans son centre de Kerfany (Finistère). • Accorde une aide pour ses séjours et les séjours autres que les siens. • Durée du séjour de 5 à 15 jours - aide non fractionnable. • Durée du voyage de 220 F pour Kerfany.
- Aide vacances pour les retraités handicapés. (voir page 2).

### BARÈME 1988

|                            | Personne seule | Couple        | Participation<br>journalière<br>MSA |
|----------------------------|----------------|---------------|-------------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> tranche .. | inf. à 2.733   | inf. à 4.770  | 45 F                                |
| 2 <sup>e</sup> tranche ... | 2.734 à 3.213  | 4.771 à 5.155 | 38 F                                |
| 3 <sup>e</sup> tranche ... | 3.214 à 3.595  | 5.156 à 5.567 | 30 F                                |

# Les biscuits à la cuillère

**1 INGRÉDIENTS :** (pour une trentaine de biscuits) : 3 œufs, 20 g de sucre en poudre, 4 c à café d'eau de fleur d'oranger, 75 g de farine, 75 g de sucre glace (impalpable).

**2** Séparez les jaunes d'œufs des blancs, gardez ceux-ci à part pour les battre en neige.

**3** Versez le sucre sur les jaunes d'œufs et battez le tout en mélange moussieux.

**4** Ajoutez l'eau de fleur d'oranger.

**5** Joignez la farine et mélangez bien le tout.

**6** Fouettez les blancs d'œufs en neige ferme avec une pincée de sel et incorporez-les délicatement à la pâte.

**7** Mettez la pâte dans une poche à douille munie d'un embout large et uni (1 cm de diamètre). Couchez la pâte sur une plaque huilée et farinée, en bâtonnets de 8 cm de long espacés les uns des autres (une douzaine de fois).

**8** Saupoudrez-les de sucre glace.

**9** Faites cuire à four moyen (180° C) préchauffé, pendant 12 mn. Laissez refroidir sur grille, saupoudrez de nouveau de sucre glace.

PANTOUFLARDE • EMBRUMER  
USUELLE • PARTICULARITE  
BIBLES • BINA • MATAMORES  
LAIE • TER • CIVILE • EDENS  
1LE • PERITONITE • NUE • DO  
CINE • RECENSEE • PARLEUR  
RENNE • BOTS • IRISE • EMET  
E • ENGRELE • PL • DIVISE • I  
LA • ALU • ARGILE • TIN • TAS  
AVA • ETAGER • ETAT • CUIRS  
TARIF • MELONS • PATIENTA  
INEDITE • LUE • LACAN • EIN  
OCTANE • TES • PERORES • ST  
NEE • SUR • EAU • TSARISTE  
SESOSTRIS • LYCEE • ELUES

*S'ils ne sont pas mangés  
tels quels, les biscuits  
peuvent être utilisés pour  
confectionner des  
charlottes, ou écrasés  
finement pour faire des  
puddings et des gâteaux.*

## Charlotte aux amandes

6-8 personnes  
Préparation : 20 mn  
Pas de cuisson

2 douzaines de biscuits à la cuillère, 200 g de beurre, 150 g de sucre, 150 g d'amandes en poudre, 2 c à soupe de kirsch, 2 c à soupe de gingembre en poudre. **POUR DÉCORER :** amandes entières, cerises confites et fondant à volonté.

Garnissez les parois d'un moule à côtes de biscuits à la cuillère, côté bombé contre les parois. D'autre part, malaxez le beurre ramolli avec le sucre, les amandes et le kirsch ; joignez le gingembre. Remplissez le moule avec cette préparation en intercalant avec des miettes de biscuits. Mettez une assiette avec un poids par-dessus et pla-

cez le tout au réfrigérateur jusqu'au lendemain. Vous pouvez à volonté napper de fondant ramolli au bain-marie et décorer de cerises et d'amandes entières.

## Charlotte à l'ananas

8 personnes  
Préparation : 30 mn  
Pas de cuisson

36 biscuits à la cuillère. Une boîte d'ananas au sirop, 2 œufs, 125 g de sucre, 1/2 l de lait, 50 g de féculé de maïs.

Tapissez le fond et les parois d'un moule à charlotte de biscuits à la cuillère. Egouttez les tranches d'ananas, coupez-les en petits morceaux. D'autre part, travaillez les œufs avec le sucre en mélange moussieux. Prélevez 6 c à soupe de lait, faites chauffer le reste et versez le lait chaud sur le mélange œufs-sucre. Délayez la féculé de maïs dans le lait froid réservé, ajoutez-la à la crème, faites-la épaissir sur feu doux en remuant. Ajoutez 5 tranches d'ananas hachées menu et 5 biscuits à la cuillère écrasés. Versez la crème dans le moule, recouvrez avec le reste des biscuits, mettez une assiette et un poids par-dessus, mettez au réfrigérateur jusqu'au lendemain. Démoulez pour servir

et décorez à volonté de demi-tranches d'ananas.

## Gâteau au chocolat

8 personnes  
Préparation : 25 mn  
Pas de cuisson

250 g de cerneaux de noix, 250 g de beurre, 250 g de sucre, 100 g de chocolat fondant, 2 œufs, 1 boîte de biscuits à la cuillère, 1 petit verre de kirsch.

Passer les cerneaux de noix au mixer. Travaillez le beurre ramolli avec le sucre, ajoutez le chocolat fondu, les jaunes d'œufs, puis les blancs battus en neige. Tapissez un moule à cake de papier d'aluminium, remplissez-le, en alternant, de crème préparée et de biscuits à la cuillère trempés rapidement dans le kirsch coupé d'eau. Mettez au frais jusqu'au lendemain. Démoulez et décorez à volonté de copeaux de chocolat. **VARIANTE :** vous pouvez tapisser le moule de biscuits à la cuillère rapidement trempés dans du kirsch coupé d'eau. Vous aurez alors une charlotte rectangulaire. Pour un démoulage plus facile, chemisez le moule de papier d'aluminium. Garnissez à volonté d'un glaçage au chocolat et de cerneaux de noix.

# LA KERMESSE DU CLUB

Elle s'est déroulée le 1er dimanche d'août et n'a pas rassemblé la foule habituelle, et pourtant, dès 15 heures, tous les stands étaient en place et les objets attendaient les acheteurs, mais le soleil semblait avoir attiré à la plage tout le monde. Malgré tout, peu à peu le stock s'épuisait et les enfants s'activaient auprès de la pêche à la ligne ou des enveloppes surprises.

Les plus grands tentaient leur chance à la roue du bonheur, ils gagnaient (de temps en temps) pognes ou bouteilles. A 18 heures, le tirage de la tombola clôturait la kermesse.

Le 1er prix : une parure de lit, était gagné par Mme Josette Ferrand, et les 2° et 3° prix, un fauteuil de jardin par mmes Brigitte Marque et Isabelle Guittet, suivis de nombreux autres gagnants dont la liste est affichée dans le couloir de la Mairie.

Poids du panier (billets blanc et vert) 4,800kg, poids du panier (billets orange) 4,580kg.

--:--:--:--:--:--



Toutes les années pour le 15 août, se déroule la fête du Lac, cette année elle a commencé le dimanche 14 au matin, par la ronde des mountain-bike, avec une trentaine de participants, les régates et des jeux de plage l'après-midi, et une soirée dansante au cours de laquelle Mr Jean Blanc, président du Centre nautique de l'Obiou recevait des mains de Mr Didier Migaud, la médaille de jeunesse et Sports à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du Centre Nautique. Une soirée très animée qui avait rassemblé plusieurs centaines de personnes. Le lundi 15, à 9h.30, le départ était donné pour la course du lac, course pédestre avec près de 90 concurrents, remportée par Eric Chevallier.

L'après-midi à 16h., la traversée du lac avec au départ 40 concurrents et démonstration de sauvetage en mer avec les chiens Terre-neuve, avaient attiré un grand nombre de vacanciers et Corpatous, mais le record de fréquentation était battu le soir, lors du tirage du feu d'artifice où plus de 3000 personnes avaient pris place sur les berges du lac, pour admirer un spectacle pyrotechnique de qualité, offert par la municipalité, l'Office du Tourisme et le Centre nautique.

Pendant 20 minutes, pluies d'étoiles, embrasement des berges, ballets des voiliers se sont succédé en musique et sur des textes dits par Patrice Linard de la société l'imaginaire, qui avait préparé ce spectacle grandiose. Il s'est déroulé parfaitement et a laissé muets d'admiration les nombreux spectateurs n'ayant pas ménagé leurs applaudissements et qui refirent un grand bravo aux organisateurs.

#### Course de mountain-bike :

1- Gollet 13'20" ; 2- Frenoy M. 15'31" ; 3- Naubron E. 16'16" ; 4- Martinelli Y. 17'15" ; 5- Bejjaji P. 17'30" ; 6- Guillome P. 17'36" ; 7- Bonnaud M. 18'03" ; 8- Comte C. 18'08" ; 9- Advenier P. 18'12" ; 10- Mauger 18'30".

#### Traversée du Lac à la nage :

1- Zgur David 12,7'33" ; 2- Cotard Emmanuel 21,8'52" ; 3- Pauly Estelle 4,9' (1ere Femme) ; 4- Sambuco Pascal 1,10'30" ; 5- Smagghe Laurent 28,10'31" ; 6- Oscar Benoit 33,10'45" ; 7- Criquioche Fabien 10,10'50" ; 8- Frenoy Michel 25,11'50" ; 9- Calvat Pascal 3,12'03" ; 10- Delorme François 34,12'15" ; 11- Chiker Rachid 42 ; 12- Mauger Sophie 18 (2<sup>e</sup> femme 13, Smagghe 39 ; 14 Logut Daniel 24 ; 15 Tilman Samuel 6 ; 16 Cotard Damien 22 ; 17, Pellissier Patrice 19 ; Chodin J. Claude 27 ; 19 Mathieu Angey 37 ; 20 Gelin Fabienne (3<sup>e</sup> femme) ; 21 Smagghe Christine 29 ; 22 Faure Christophe 32 ; 23 Fortis Isabelle 31 ; 24 Beaugeol Eddy 17 ; 25- Brossard Jacky 8 ; 26, Flipse Ineche 38 ; 27, Gros Karen 2 ; 28, Asselin J. Michel 30 ; 29 Schmith Alain 13 ; 30 Pesenti Yvan ; 31, Audinot David 15 ; 32 Bernard Patrice 7 ; 33 Blanchain Claire 35 ; 34, Smagghe Fred 36 ; 35, Cotard Vincent 23 ; 36 Durand Patrice 14 ; 37, Nabron Eric 11 ; 38, Chanas Danielle 41 ; 39 Dedale Rudy 16 ; Smagghe Bernard 40 (vétérane de course.)

#### Course Pédestres du 15 août

Hommes : Chevalier Eric, Smagghe Laurent, SH ; 3, Berry Paris Daniel, SH.

Femmes : Jamon Mireille, 14<sup>e</sup> ; 2, Guillot Maryse, JF, 30<sup>e</sup> ; Smagghe Michelle, 34<sup>e</sup>.

#### Toutes Catégories

Minime : Fougue Julien 14 ans 20<sup>e</sup>.

Cadet : Joubert Patrick 5<sup>e</sup>

Espoir : Halle Patrick, 17<sup>e</sup>

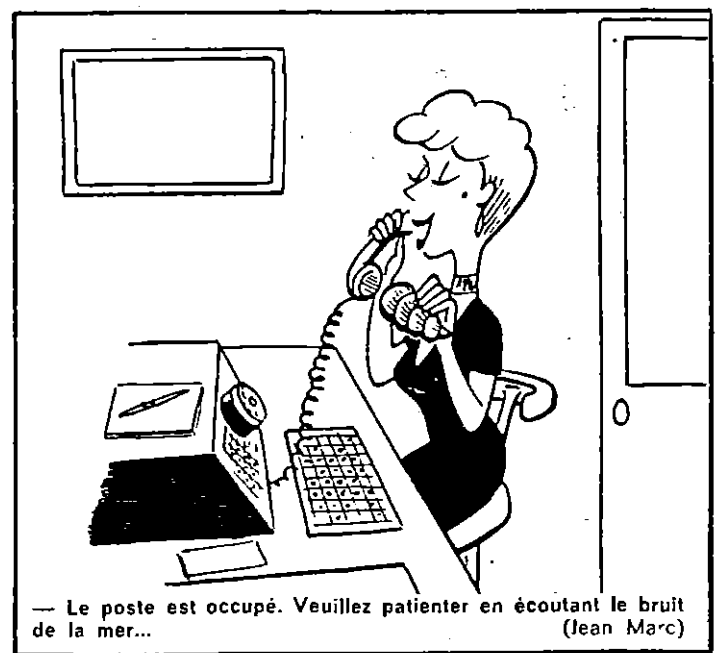
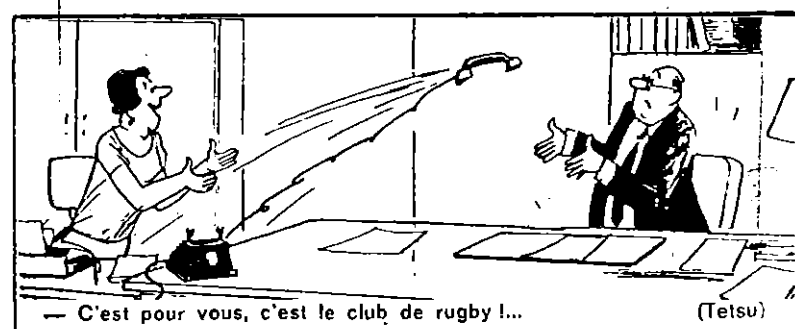
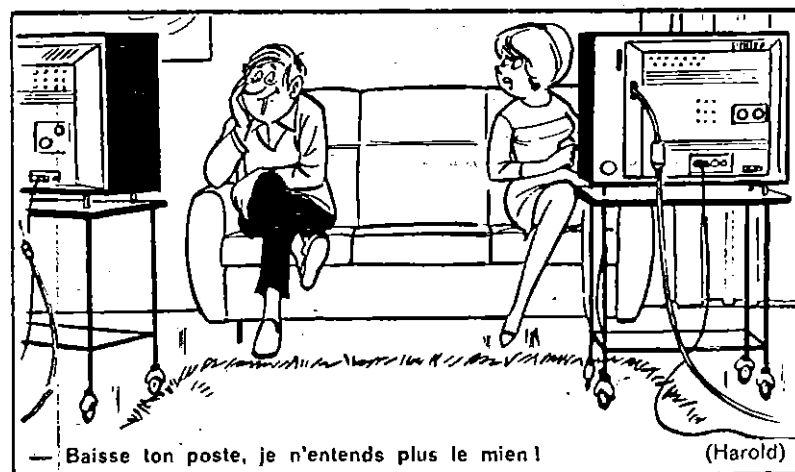
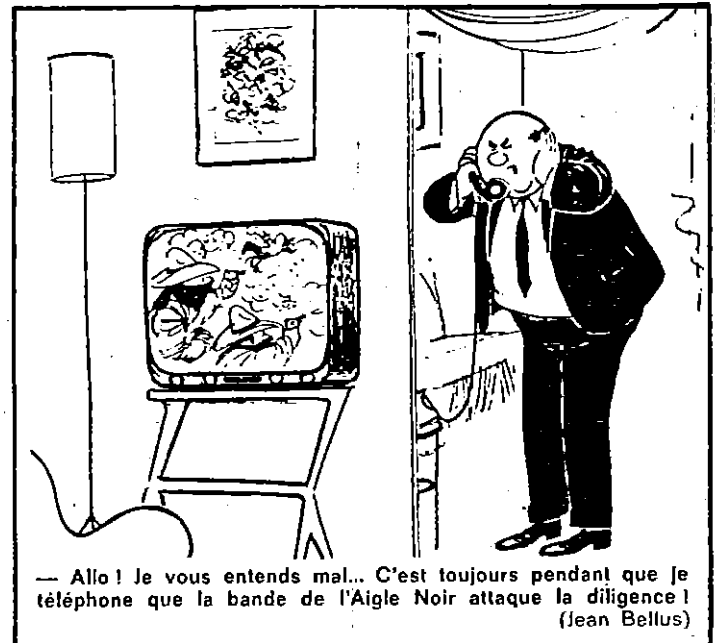
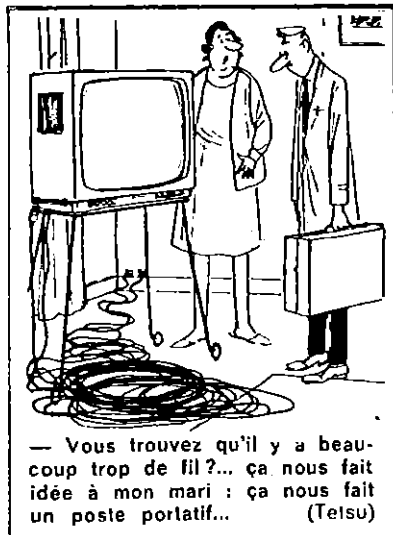
Junior : Calvat Thierry, 15<sup>e</sup>

VI : Lombard Paul 23<sup>e</sup>

V2 : Martinatti Jourdan : 13<sup>e</sup>

Le plus jeune: Rivière Nicolas 10 ans 43<sup>e</sup>.

# HUMOUR



## CARNET ROSE

Nous avons appris avec joie la naissance de :

Véronique      fille de Agnès et Jean Senac  
petite fille de M. et Mme André Hostache de la Javergne

Cindy            fille de Véronique et Philippe Dumas  
petite fille de Gisèle et Jean Dumas de Boustigue

Aurélia        fille de M. et Mme Eric Billet  
petite fille de Mauricette et Roland Billet

Nous présentons nos sincères félicitations aux parents et nos meilleurs vœux aux bébés.

---

## CARNET DE DEUIL

C'est avec peine que nous avons appris le décès de :

M. Jean Baby de Pollestres

M. Osvald Joannais      frère et beau-frère de Mme Denise Dumas et  
M. Daniel Dumas

Mme Laure Ricard        mère et belle-mère de Henri et Geneviève Ricard

M. Alphonse Abonnel    domicilié Place Grenette

M. Arthur Jamier        époux de Mme Augusta Jamier

Mme Anna Gounet        mère et belle-mère de Mme Marguerite et  
Pierre Fraïoli

M. Henri Gueydan        frère et beau-frère de Mme Marie-Jeanne Gueydan  
de Mme Madeleine et M. Léon Nanto, de Mme Olga  
Trambouze, de Mme Mathilde et M. Léon Mary, de  
Mme Raymonde et M. Emile Porcero

M. Ennemond Hostache   père et beau-père de M. et Mme Guy  
Hostache

M. Gauthier              frère de Mme Rose Reynier

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

*Avec mes sentiments  
respectueux et les plus  
cordiales*

LETTRE OUVERTE

A

Monsieur le Maire de CORPS

CORPS, le 30 Août 1988

Monsieur le Maire,

En marge de la réunion dite d'information du 25 Août dernier, préparant le référendum du 11 Septembre souhaité par l'un de vos adjoints et approuvé par la majorité de votre conseil, je crois nécessaire de vous faire part de mon impression sur le procédé de faire. Par respect pour votre électorat, je n'ai pas voulu lors de cette réunion porter l'anathème ni provoquer les passions, vous ayant fait part de mon sentiment personnel. Il ne m'appartient pas d'avantage ici, de vouloir influencer ou de préjuger de l'opportunité éventuelle de votre projet.

Par contre, je crois nécessaire et pour l'intérêt général, de vous apporter des précisions. Il s'avère et à l'issue de cette réunion, que après trois heures d'écoute d'un verbe de qualité et précis un flou général s'est installé. En bref, Monsieur le Maire, "Un" Corpatu vous dirait : "A BEN PARLA ME KA DI".

De par des fonctions d'élu que j'ai déjà exercées, de par mes relations professionnelles constantes avec diverses communes et le Conseil Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, je n'ai jamais vu un projet aussi modeste soit-il, présenté sans éléments concrets (plans, maquettes ect...)

Il est donc faux de dire publiquement que, les moyens techniques ne permettent pas de présenter autrement, le projet de BOUSTIGUE.

En conséquence de quoi, je suis particulièrement surpris que soit présenté d'abord aux élus, ensuite à la population, un projet de 5 Milliards d'A.F dûment rémunéré par une avance de 20 Millions d'A.F sur de simples données verbales. Nous sommes, Monsieur le Maire, dans les limites de la légalité Républicaine.

Je m'étonne d'avantage, lorsque l'on m'informe que ni vous, Monsieur le Maire, ni votre Conseil Municipal n'avez effectué la plus élémentaire des démarches : celle d'une visite dans un village de SAVOIE pour apprécier une réalisation en place. Pour des sommes plus minimes, on traverse l'Atlantique, pour s'informer et vérifier.

.../...

Je m'étonne à nouveau et regrette de ne pas avoir vu lors de cette réunion des photos, des plans, des diapositives.... de la CHAPPELLE d'Abondance, qui auraient pu servir de références. Tout ceci m'apparaît comme un manque à l'égard de vos collaborateurs élus et de la population éléctrice.

M'ayant pour ma part jamais vu un restaurant exiger d'être réglé avant que le repas ne soit consommé.

Pour rejoindre un certain réalisme, vous demanderez donc, Monsieur le Maire, le 11 Septembre, un blanc seing à la population quelque peu clairsemée de CORPS. Ceci dans un laps de temps qui m'apparaît particulièrement court, pour un chiffre élevé, sur une information que j'affirme publiquement insuffisante et tronquée.

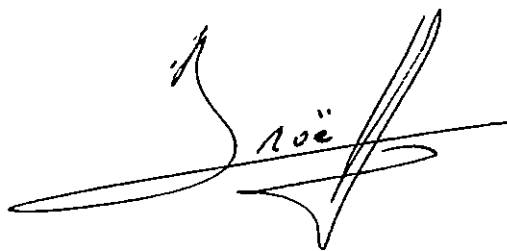
Je le regrette bien vivement, tant je suis attaché au sens de la transparence, de la démocratie, celui d'une participation effective.

Je regrette par ailleurs que lors de cette réunion, vous ayez par Promoteur interposé, laisser se créer une disparité entre les CORPATUS résidents permanents et les non résidents permanents. Que vous ayez par le même état d'esprit, dans vos fonctions de Premier Magistrat, établi un compte journalier quant à nos présences respectives dans ce village de CORPS. Vous rappelant puisqu'il en est besoin, que l'impôt est pour le moins, un élément égalitaire déterminant.

Je m'autorise à vous écrire, Monsieur le Maire de CORPS, que s'il existe sur cette Terre de l'Obiou un modeste privilège, il appartient d'abord à ceux qui par leurs racines et leur tombeau, dans un sentiment partagé et tout à fait respectable acquiescent l'instinct de ce qu'il ne faut pas faire, l'intuition de ce qu'il faudrait faire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire de CORPS, à l'expression de mes sentiments respectueux et les plus dévoués.

Hervé BROET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé Broet', with a stylized flourish extending from the end.

# MOTS CROISÉS

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L | M | N | O | P | Q | R | S | T | U |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  | P | A | N | T | O | U | F | L | A | R | D | E |   | E | M | B | R | U | M | E | R |
| 2  | U | S | U | E | L | L | E |   | P | A | R | T | I | C | J | L | A | R | I | T | E |
| 3  | B | I | B | L | E | S |   | B | I | N | A |   | M | A | T | A | M | O | R | E | S |
| 4  | L | A | I | E |   | T | E | R |   | C | I | V | I | L | E |   | E | D | E | N | S |
| 5  | I | L | E |   | P | E | R | I | T | O | N | I | T | E |   | N | U | E |   | D | O |
| 6  | C | I | N | E |   | R | E | C | E | N | S | E | E |   | P | A | R | L | E | U | R |
| 7  | R | E | N | N | E |   | B | O | T | S |   | I | R | I | S | E |   | E | M | E | T |
| 8  | E |   | E | N | G | R | E | L | E |   | P | L |   | D | I | V | I | S | E |   | I |
| 9  | L | A |   | A | L | U |   | A | R | G | I | L | E |   | T | I | N |   | T | A | S |
| 10 | A | V | A |   | E | T | A | G | E | R |   | E | T | A | T |   | C | U | I | R | S |
| 11 | T | A | R | I | F |   | M | E | L | O | N | S |   | P | A | T | I | E | N | T | A |
| 12 | I | N | E | D | I | T | E |   | L | U | E |   | L | A | C | A | N |   | E | I | N |
| 13 | O | C | T | A | N | E |   | T | E | S |   | P | E | R | O | R | E | S |   | S | T |
| 14 | N | E | E |   |   | S | U | R |   | E | A | U |   | T | S | A | R | I | S | T | E |
| 15 | S | E | S | O | S | T | R | I | S |   | L | Y | C | E | E |   | E | L | U | E | S |

**Horizontalement** — 1. Elle préfère mettre des charentaises, plutôt que des escarpins. Plonger dans le brouillard. — 2. Fort courante. C'est là toute la différence. — 3. Livres pieux. Cassa la terre. De vieux rouleurs de mécaniques. — 4. Madame sanglier. Mieux que bis. Pas militaire. Lieux de délices sur terre. — 5. Flotte dans la crème. Dangereuse inflammation intérieure. Sans rien. Note. — 6. Salle obscure. Dénombrée par le détail. Qu'il soit beau ou haut, il se fait toujours entendre. — 7. Précieux compagnon de l'Esquimaux. Comme des pieds contrefaits. Joliment coloré. Fait circuler. — 8. Dentelé en arrondi sur le blason. Phase de lune. Fait des parts. — 9. Article. Métal léger. Terre à potier. Supporte la quille du navire. Cible immanquable. — 10. Fut, au cinéma, une belle comtesse aux pieds nus. Faire des superpositions. Un grand patron. Les liaisons dangereuses. — 11. C'est le prix à payer. Sur tête ou sous cloche, ils ont toujours l'air bombé. Attendit sans s'énerver. — 12. Elle n'a pas encore fait impression. Dont on a pris connaissance. Fondateur de l'école freudienne à Paris. Unique en Allemagne. — 13. Hydrocarbure à indice. Adjectif possessif. Parles à tort et à travers. Sigle de pieux. — 14. Première ou dernière, mais bien arrivée. Un petit peu aigre. Bien souvent, elle coule de source. Propre à une certaine période de l'histoire russe. — 15. Un grand pharaon. On le quitte après le passage du bac. Parfois heureuses, toujours choisies.

**Verticalement** — A. Dans l'entreprise moderne, c'est en quelque sorte, le ministère de la Communication. — B. Affection qui ne fait pas venir l'eau à la bouche. Prêtée ou gâtée. — C. Elle vit au nord du Soudan. Os de poisson. — D. Le petit écran. Ville de Sicile. Fait la chaîne en Grèce. — E. Retentit dans l'arène. Poisson de mer qui ressemble à la morue. — F. Province de l'ancienne Irlande. Fièvre de cheval. Mise à l'essai. — G. Sainte à Bogota. Un coin où il faisait très noir. Se rend en fin de vie. En Chaldée. — H. Petits travaux qui rendent souvent de grands services. Occupation de postier. — I. Petite pomme rouge. Se met en nourriture pour faciliter l'épanchement. — J. Prix d'otages. Coq de bruyère. — K. Assainissent les sols et les plaies. Un bon rapport. Souvent devant le pas. Symbole. — L. Pour lier. Elles peuvent nager très jeunes dans l'eau de mer. Connu pour sa dentelle et ses lentilles. — M. Faire le singe. Agent de liaison. Article défini. — N. Le dessus de la coque de noix. La même chose en abrégé. Échange de propos à l'écart du groupe. — O. Déplacé. Le perroquet en fait une maladie. — P. Répété, ce sont des propos inutiles. Des taches peu enviables. Opéra pour faire le bon poids. — Q. Pour lui, c'était la galère. Réduit en cendres. — R. Les salamandres et les tritons. Au bout de la rue. Fait le pot rouge. — S. Sa ligne est dans l'œil du tireur. Alcaloïde de l'ipéca. Bien appris. — T. Allongée. A son entrée au théâtre. — U. Relèvent de l'autorité d'un état, sans en avoir la nationalité.